

Lettre d'infos de l'inspection EVS

Numéro 6 – Juin 2026

Éditorial

Chères et chers collègues professeurs documentalistes et CPE de l'académie de Nice,

Ce sixième numéro de la lettre d'informations de l'Inspection EVS met à l'honneur, dans son thème du mois, la coopération comme levier essentiel de réussite des élèves et d'amélioration du climat scolaire. Son dossier du mois est consacré aux questions de pilotage, de management et de leadership, au regard des responsabilités exercées par les CPE et les professeurs documentalistes au sein des établissements scolaires.

La coopération constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour notre système éducatif. Dans un contexte où les défis scolaires, sociaux et éducatifs se complexifient, la réussite des élèves repose plus que jamais sur la capacité des adultes à travailler ensemble, à construire des projets partagés et à favoriser les dynamiques collectives au sein des établissements. Mais la coopération n'est pas seulement une exigence professionnelle pour les adultes ; elle constitue également une compétence essentielle que l'École doit permettre aux élèves d'acquérir et de développer tout au long de leur parcours.

Les recherches en sciences de l'éducation soulignent en effet les bénéfices des démarches coopératives sur les apprentissages, l'engagement scolaire, le développement des compétences psychosociales et le climat scolaire. Apprendre à coopérer, à écouter autrui, à construire une production collective, à débattre, à s'entraider ou à résoudre ensemble des problèmes prépare les élèves à devenir des citoyens capables de s'inscrire dans une société démocratique et solidaire.

Les CPE et les professeurs documentalistes occupent à cet égard une place particulièrement stratégique. Par leur position transversale au sein de l'établissement, ils contribuent à diffuser une véritable culture de la coopération entre les élèves. À travers les projets éducatifs qu'ils pilotent ou accompagnent, les dispositifs de participation des élèves, les instances de représentation, les actions citoyennes, culturelles ou médiatiques, ils créent de multiples occasions permettant aux jeunes de travailler ensemble, de s'engager collectivement et d'exercer des responsabilités.

Cette dimension s'incarne également dans les pratiques pédagogiques et éducatives mises en œuvre directement auprès des élèves. Lorsqu'ils animent des séances seuls ou en co-intervention avec des enseignants, les professeurs documentalistes et les CPE peuvent favoriser des modalités de travail qui placent la coopération au cœur des apprentissages : recherches documentaires collectives, projets interdisciplinaires, débats argumentés, travaux de groupe structurés, productions collaboratives, tutorat entre pairs ou encore démarches de résolution collective de problèmes. Leur rôle ne consiste pas uniquement à faire travailler les élèves côte à côte, mais à organiser des situations où ceux-ci coopèrent véritablement, mobilisent leurs compétences respectives, s'entraident et construisent ensemble des savoirs, des compétences ou des réalisations communes.

Les professeurs documentalistes contribuent ainsi à faire du CDI un espace privilégié d'intelligence collective, d'ouverture et de collaboration. Les projets qu'ils conduisent en matière d'éducation aux médias et à l'information, de culture de l'information, de lecture ou d'ouverture culturelle constituent autant d'occasions de développer les compétences coopératives des élèves tout en renforçant leur autonomie et leur esprit critique.

Les CPE, quant à eux, favorisent la coopération à travers leur action éducative quotidienne, leur accompagnement de l'engagement des élèves, la formation des délégués, le développement des projets citoyens ou encore les démarches de médiation et de responsabilisation. Ils participent à l'apprentissage concret du vivre-ensemble en aidant les élèves à comprendre que la réussite individuelle et la réussite collective sont étroitement liées.

Cette réflexion nous conduit naturellement au dossier de ce numéro consacré au pilotage, au management et au leadership. Si ces notions sont souvent associées aux personnels de direction, elles concernent également les CPE et les professeurs documentalistes dans l'exercice de leurs missions. Piloter un projet, animer un collectif, coordonner des actions, accompagner des équipes ou conduire le changement supposent de mobiliser des compétences relationnelles, organisationnelles et stratégiques qui participent pleinement de l'identité professionnelle de ces métiers.

Pour les CPE, cette dimension se manifeste notamment dans l'organisation et l'animation du service de vie scolaire, la coordination des assistants d'éducation, l'accompagnement des équipes éducatives et la conduite des projets relatifs au climat scolaire, à la citoyenneté ou à la prévention. Pour les professeurs documentalistes, elle se traduit par le pilotage de la politique documentaire, la coordination de projets pédagogiques ou culturels et l'animation de réseaux partenariaux au sein de l'établissement.

Ce numéro illustre ainsi combien coopération, management et leadership constituent aujourd'hui des compétences complémentaires au service d'une ambition commune : permettre à chaque élève de réussir, de s'épanouir et de trouver sa

place au sein d'une école inclusive, exigeante et porteuse de sens.

Alors que cette année scolaire touche à sa fin, nous souhaitons remercier chaleureusement l'ensemble des CPE et des professeurs documentalistes de l'académie pour leur engagement quotidien, leur professionnalisme et leur contribution essentielle à la réussite des élèves.

Nous vous souhaitons une excellente fin d'année scolaire et une belle lecture de cette nouvelle lettre d'informations.

Hafid ADNANI – Laurent CACCIAGUERRA – Sylvie MEISSE
IA-IPR Établissements et Vie Scolaire

Dossier du mois : Pilotage, management et leadership éducatif



Le rôle stratégique des CPE et des professeurs documentalistes dans la dynamique des établissements

Les évolutions récentes du système éducatif conduisent à reconnaître de manière toujours plus affirmée le rôle des CPE et des professeurs documentalistes dans le fonctionnement et la transformation des établissements scolaires. Leurs missions les placent au cœur des dynamiques collectives qui contribuent à la réussite des élèves, à l'amélioration du climat scolaire et à la mise en œuvre des politiques éducatives.

Les circulaires de missions du 10 août 2015 pour les conseillers principaux d'éducation et du 28 mars 2017 pour les professeurs documentalistes soulignent toutes deux cette dimension stratégique de leurs fonctions. Elles rappellent que ces personnels participent pleinement aux politiques pédagogiques et éducatives des établissements, en articulation étroite avec les personnels de direction, les équipes pédagogiques, les personnels d'éducation et l'ensemble des partenaires de la communauté éducative.

La notion de pilotage renvoie ici à la capacité à la conduite de projets, à l'analyse des besoins et à l'évaluation des actions engagées. À ce titre, les CPE comme les professeurs documentalistes sont concernés en tant qu'ils participent à la mise en œuvre du projet d'établissement, à l'animation des instances et au pilotage des actions, au développement de partenariats et à la construction d'une culture professionnelle partagée.

Le leadership éducatif constitue une autre dimension essentielle de leurs missions. Il ne repose pas sur une autorité statutaire mais sur une capacité à fédérer, à mobiliser, à convaincre et à accompagner. Cette forme de leadership s'exerce

notamment dans la conduite de projets, l'innovation pédagogique et éducative, la diffusion de pratiques professionnelles, l'accompagnement des élèves et la promotion des valeurs de l'École.

Pour les professeurs documentalistes, cette responsabilité s'incarne particulièrement dans le pilotage de la politique documentaire de l'établissement. La circulaire de 2017 les positionne comme maîtres d'œuvre de l'acquisition par les élèves d'une culture de l'information et des médias. Ils assurent la gestion et la valorisation des ressources documentaires, coordonnent des projets interdisciplinaires, développent des partenariats culturels et contribuent activement à la formation de l'esprit critique des élèves. Leur expertise les conduit à exercer une fonction de conseil, d'impulsion et de coordination qui dépasse largement le cadre du centre de documentation et d'information.

Pour les CPE, la dimension de management occupe une place spécifique. La circulaire de 2015 rappelle qu'ils organisent le service et animent les équipes de vie scolaire. Ils coordonnent l'action des assistants d'éducation, veillent à la cohérence des interventions éducatives et participent à la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement. Cette responsabilité implique des compétences en organisation, en conduite d'équipe, en régulation des situations complexes, en communication et en accompagnement des personnels.

Le management exercé par les CPE ne relève pas d'une logique strictement administrative. Il s'agit avant tout d'un management éducatif visant à donner du sens à l'action collective, à favoriser la cohésion des équipes, à développer les compétences professionnelles des assistants d'éducation et à garantir un cadre propice aux apprentissages et à l'épanouissement des élèves.

Dans un contexte marqué par la complexification des missions de l'École, la montée des attentes sociales et la nécessité de renforcer les coopérations professionnelles, les compétences de pilotage, de management et de leadership apparaissent aujourd'hui comme des composantes essentielles de l'identité professionnelle des CPE et des professeurs documentalistes.

Ces compétences ne constituent pas des missions annexes ; elles participent pleinement à la réalisation de leurs missions fondamentales. Elles permettent à ces personnels d'agir comme des acteurs de transformation au service d'une école plus inclusive, plus coopérative et plus attentive à la réussite de tous les élèves.

Analyse : Circulaire de rentrée 2026-2027

Quels enjeux pour les CPE et les professeurs documentalistes ?

La circulaire de rentrée 2026-2027 se caractérise par une volonté de stabilisation des politiques éducatives engagées ces dernières années. Le ministre y affirme une ambition claire : recentrer l'action de l'École sur ses missions fondamentales, résumées par deux verbes qui structurent l'ensemble du texte : **instruire et protéger**. La rentrée 2026 ne s'inscrit ainsi pas dans une logique de réforme supplémentaire mais dans celle de la consolidation et de l'approfondissement des dispositifs existants.

Cette orientation concerne directement les conseillers principaux d'éducation et les professeurs documentalistes dont les missions, telles que définies par leurs circulaires respectives, se situent précisément à l'articulation entre les enjeux pédagogiques, éducatifs et de protection des élèves.

Protéger : une responsabilité éducative renforcée

La notion de protection occupe une place centrale dans la circulaire. Elle ne se limite pas à la sécurité physique des élèves mais englobe également leur bien-être, leur protection contre les violences, le harcèlement, les discriminations, les risques liés au numérique et les phénomènes de décrochage.

Pour les CPE, cette orientation conforte leur rôle de pilote du climat scolaire et de la politique éducative de l'établissement. Leur expertise dans la prévention des violences, l'accompagnement des élèves, le suivi de l'assiduité, l'éducation à la citoyenneté et la construction d'un cadre scolaire sécurisant apparaît plus que jamais essentielle.

Les professeurs documentalistes sont également directement concernés. L'éducation aux médias et à l'information constitue aujourd'hui un levier majeur de protection des élèves face aux risques informationnels, aux manipulations, aux contenus haineux ou complotistes, ainsi qu'aux usages problématiques des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle. Leur rôle dans le développement de l'esprit critique prend ainsi une dimension stratégique.

Instruire : une mobilisation de tous les personnels

La circulaire rappelle que l'acquisition du langage, de la lecture, de l'écriture et du raisonnement constitue la priorité pédagogique de l'institution. Si cette responsabilité concerne d'abord les enseignants, elle mobilise également l'ensemble des personnels.

Les professeurs documentalistes y trouvent une traduction directe de leurs missions. En tant que maîtres d'œuvre de la culture de l'information et des médias, ils contribuent au développement des compétences de lecture, de recherche, d'analyse et de production de l'information.

Ils participent également à l'enrichissement du vocabulaire, à la maîtrise des langages et à l'acquisition d'une culture générale indispensable à la réussite scolaire.

Les CPE contribuent eux aussi à cette mission d'instruction. En favorisant l'engagement scolaire, l'assiduité, l'autonomie

Coopération et intelligence collective

Si le terme n'est pas placé au premier plan de la circulaire, celle-ci repose largement sur une logique de coopération entre les différents acteurs de la communauté éducative. La réussite des élèves suppose une mobilisation coordonnée des équipes pédagogiques, éducatives et de direction.

Cette orientation fait écho aux missions des CPE et des professeurs documentalistes, dont la position transversale favorise le travail collectif. Les premiers assurent quotidiennement l'interface entre les différents acteurs de la communauté éducative. Les seconds développent de nombreuses actions en partenariat avec les enseignants dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, de la lecture, de l'ouverture culturelle ou des parcours éducatifs.

Une reconnaissance du rôle stratégique des CPE et des professeurs documentalistes

Au-delà des priorités affichées, cette circulaire confirme une évolution plus profonde : la réussite des élèves ne repose plus uniquement sur les enseignements disciplinaires mais sur la capacité des établissements à articuler les dimensions pédagogiques, éducatives, culturelles et relationnelles.

Dans cette perspective, les CPE et les professeurs documentalistes apparaissent comme des acteurs stratégiques de la politique éducative des établissements. Leur expertise en matière de climat scolaire, de citoyenneté, d'engagement des élèves, de culture informationnelle, de coopération et de pilotage de projets contribue directement à la réalisation de l'ambition ministérielle d'une École qui instruit et protège.

La [circulaire de rentrée 2026-2027](#) constitue ainsi une invitation à poursuivre et à renforcer les coopérations professionnelles au service de la réussite, de l'émancipation et de l'épanouissement de tous les élèves.

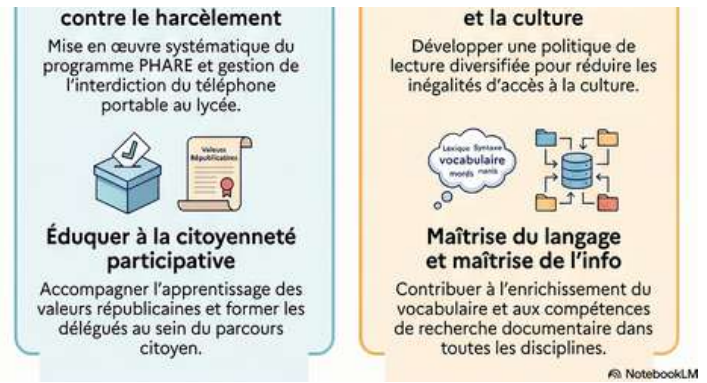
Circulaire de Rentrée 2026-2027 :



et les conditions d'un climat propice aux apprentissages, ils participent pleinement à la réussite des élèves. Les travaux relatifs à la justice scolaire, à la responsabilisation des élèves ou encore à l'engagement dans les instances de représentation participent de cette ambition éducative.

Coopération et intelligence collective

Si le terme n'est pas placé au premier plan de la circulaire, celle-ci repose largement sur une logique de coopération entre les différents acteurs de la communauté éducative. La réussite des élèves suppose une mobilisation



Le thème du mois : Développer une pédagogie de la coopération : apprendre ensemble pour mieux réussir

Face aux défis éducatifs contemporains, les démarches coopératives apparaissent comme un levier particulièrement efficace pour favoriser les apprentissages, renforcer l'engagement des élèves et améliorer le climat scolaire. Loin de se réduire au simple travail de groupe, la pédagogie de la coopération vise à organiser des situations dans lesquelles les élèves interagissent réellement, s'entraident, confrontent leurs idées et construisent collectivement des savoirs.

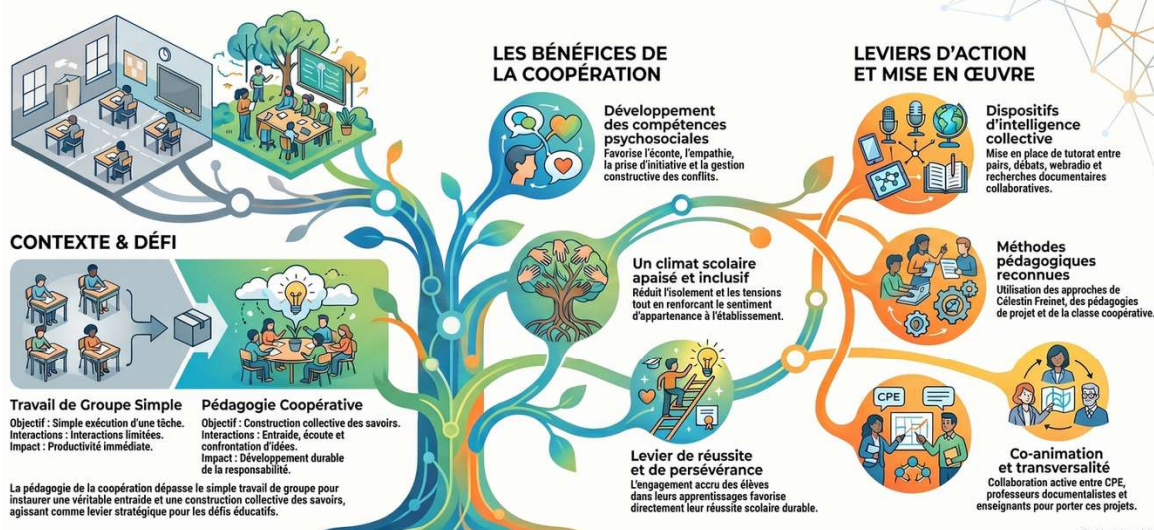
Les travaux de recherche montrent que ces pratiques favorisent non seulement les acquisitions scolaires mais également le développement des compétences psychosociales : écoute, empathie, communication, prise d'initiative, responsabilité ou encore gestion des conflits. Elles contribuent également à renforcer le sentiment d'appartenance à la classe et à l'établissement, à réduire certaines formes d'isolement ou d'exclusion et à prévenir les tensions entre élèves. À ce titre, elles constituent un levier reconnu d'amélioration du climat scolaire, facteur déterminant de réussite, de bien-être et de persévérance scolaire.

Les CPE et les professeurs documentalistes disposent de nombreux leviers pour promouvoir cette culture de la coopération. Lors d'interventions menées seuls ou en co-animation avec des enseignants, ils peuvent mettre en œuvre des dispositifs favorisant l'intelligence collective : débats, recherches collaboratives, tutorat entre pairs, projets citoyens, travaux documentaires collectifs, webradio, médias scolaires ou encore démarches participatives.

Des outils pédagogiques tels que les méthodes coopératives inspirées de Célestin Freinet, les pédagogies de projet ou encore les approches de classe coopérative offrent des pistes concrètes pour développer l'entraide, l'engagement et la responsabilisation des élèves.

En favorisant les interactions positives, la participation de chacun et la reconnaissance mutuelle, la pédagogie de la coopération contribue à créer un environnement scolaire plus serein, plus inclusif et plus propice aux apprentissages. Dans un contexte où la qualité des relations entre élèves constitue un facteur essentiel de réussite, elle apparaît comme une ambition éducative majeure au service de l'École et de l'amélioration durable du climat scolaire.

La Pédagogie Coopérative : Transformer l'École par l'Intelligence Collective



Ce que nous dit la recherche : De la coopération au climat scolaire

La coopération entre élèves constitue aujourd'hui un champ de recherche particulièrement développé en sciences de l'éducation. Les travaux de nombreux chercheurs convergent pour montrer que les apprentissages coopératifs produisent des effets positifs non seulement sur les résultats scolaires mais également sur le climat scolaire, le sentiment d'appartenance et le développement des compétences sociales.

Dès les années 1970, les chercheurs américains David et Roger Johnson ont montré que les situations d'apprentissage coopératif favorisent davantage les progrès scolaires, l'engagement des élèves et la qualité des relations interpersonnelles que les situations fondées sur la compétition ou sur le travail individuel. Pour ces auteurs, la coopération repose sur cinq conditions essentielles : l'interdépendance positive entre les membres du groupe, la responsabilité individuelle de chacun, les interactions directes entre élèves, l'apprentissage des compétences sociales et l'analyse collective du fonctionnement du groupe.

Cette distinction est fondamentale. En effet, comme le soulignent les travaux de Philippe Meirieu, Sylvain Connac ou encore Célestin Freinet, il ne suffit pas de placer des élèves autour d'une même table pour qu'ils coopèrent réellement. Un simple travail en groupe peut conduire à la passivité de certains élèves, à une répartition inégale des tâches ou à la domination de quelques-uns sur les autres.

À l'inverse, une véritable démarche coopérative suppose que les rôles soient explicités, que chacun dispose d'une responsabilité identifiable et que la réussite de l'activité dépende de la contribution de tous. Le groupe devient alors un espace d'apprentissage où les élèves s'expliquent mutuellement les notions, confrontent leurs points de vue, s'entraident et construisent collectivement des connaissances.

Les recherches conduites par Sylvain Connac montrent que ces pratiques contribuent à développer l'autonomie, la responsabilisation, les compétences psychosociales et le sentiment d'efficacité personnelle des élèves. Elles permettent également de réduire certaines tensions relationnelles en favorisant l'écoute, l'empathie et la compréhension mutuelle.

Les effets observés sur le climat scolaire sont particulièrement significatifs. Les démarches coopératives renforcent le sentiment d'appartenance à la classe, diminuent les phénomènes d'exclusion et favorisent la création de relations positives entre élèves. Elles constituent ainsi un levier pertinent dans les politiques de prévention des violences, de lutte contre le harcèlement et de développement du bien-être à l'École.

Pour les CPE et les professeurs documentalistes, ces travaux offrent des perspectives particulièrement intéressantes. Les projets menés dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, de la formation des délégués, de la médiation par les pairs, des web radios, des conseils de vie collégienne ou lycéenne, des actions citoyennes ou encore des dispositifs de tutorat constituent autant d'occasions de mettre en œuvre une coopération authentique entre élèves.

Quelques références

- Johnson, D. W. & Johnson, R. T. (1994). *Learning Together and Alone*.
- Freinet, C. (1964). *Les invariants pédagogiques*. Ed École moderne française.
- Meirieu, P. (1987). *Apprendre... oui, mais comment ?*. ESF.
- Connac, S. (2021). *La coopération entre élèves*. Canopé.
- Connac, S. (2023). *Enseigner sans exclure*. ESF.

Le travail coopératif entre les élèves contribue au climat scolaire



Comment construire un véritable travail coopératif ?

La recherche identifie quelques principes simples :

Travail de groupe classique	Apprentissage coopératif
Les élèves sont placés ensemble	Les rôles sont définis
Certains travaillent, d'autres observent	Chaque élève a une responsabilité
L'évaluation est souvent collective	La responsabilité est collective et individuelle
Peu d'interactions structurées	Les échanges sont organisés
Le résultat compte surtout	Le processus de coopération compte aussi

C'est précisément cette structuration qui explique les effets positifs observés sur les apprentissages et sur le climat scolaire. Sans elle, le « travail en groupe » produit souvent peu de bénéfices et peut même renforcer certaines inégalités entre élèves

Coopérer entre adultes : un levier majeur pour le climat scolaire

La qualité du climat scolaire repose certes sur les relations entre élèves, mais également sur la capacité des adultes à travailler ensemble. De nombreux travaux de recherche montrent que la cohésion des équipes éducatives constitue un facteur déterminant de réussite des élèves, de bien-être au travail et d'efficacité collective.

Un établissement où les personnels partagent des objectifs communs, coopèrent régulièrement et développent une culture professionnelle collective présente généralement un climat scolaire plus serein, une meilleure qualité des relations entre élèves et adultes ainsi qu'un sentiment d'appartenance plus fort.

La coopération professionnelle ne se limite pas à la multiplication des réunions. Elle repose sur la confiance, le partage d'informations, la reconnaissance des compétences de chacun et la construction de réponses collectives aux difficultés rencontrées. Elle suppose également une vision partagée de l'action éducative et une capacité à coordonner les interventions auprès des élèves.

Dans cette dynamique, les CPE et les professeurs documentalistes occupent une place particulière. Leur position transversale au sein de l'établissement les conduit naturellement à travailler avec les équipes de direction, les enseignants, les personnels médico-sociaux, les assistants d'éducation, les partenaires extérieurs et les familles. Ils sont souvent des facilitateurs de coopération et des acteurs du lien entre les différents professionnels.

Les travaux sur les organisations apprenantes, développés notamment par Peter Senge, montrent que les collectifs de travail les plus efficaces sont ceux qui apprennent ensemble, analysent leurs pratiques, partagent leurs réussites comme leurs difficultés et développent une véritable intelligence collective.

Exemples de rôles dans un groupe :

- animateur (fait circuler la parole) ;
- secrétaire (prend les notes) ;
- gardien du temps ;
- rapporteur (présente la production) ;
- vérificateur (s'assure que chacun a compris).

Cette approche trouve un écho particulier dans les établissements scolaires confrontés à des enjeux éducatifs de plus en plus complexes.

Favoriser les temps d'échange, les projets communs, les co-interventions, les groupes de développement professionnel ou encore les démarches collaboratives contribue ainsi à renforcer la cohésion des équipes. Cette dynamique collective constitue un levier essentiel d'amélioration durable du climat scolaire, au bénéfice des personnels comme des élèves.

Comme le souligne la recherche, les élèves apprennent aussi de ce qu'ils observent. Une équipe d'adultes qui coopère, se respecte et agit de manière cohérente offre un puissant modèle éducatif et contribue à installer une culture de la confiance au sein de l'établissement.



Du côté de la formation

Les fondamentaux du management



Les fondamentaux du management sur M@gistère

Les CPE, sont, conformément à la circulaire de missions, en charge de l'animation de l'équipe de vie scolaire. Cette notion "d'animation" intègre des aspects managériaux, de coordination, d'évaluation, de formation, d'accompagnement.

Les évolutions des textes relatifs au statut des assistants d'éducation et la CDisation, et à leur évaluation expose les CPE à une évolution de leurs missions, de leur posture et de leur rôle au sein de la vie scolaire et plus globalement de l'établissement. Les aspects managériaux, de gestion des ressources humaines, de recrutement, de formation et d'accompagnement sont de plus en plus prégnants. D'où la nécessité de se former à ces aspects.

En lien avec le dossier du mois "Pilotage, management et leadership éducatif", les fondamentaux du management proposent dix modules en auto formation : accompagner les changements, animer une équipe, communiquer, conduire un projet, déléguer évaluer valoriser, piloter, prévenir et gérer les conflits ...

Chacun des modules sont accessibles indépendamment les uns des autres sur [M@gistere](#)

Les TraAM Documentation

Cette année, l'équipe TraAM (Travaux Académiques Mutualisés) en Documentation a travaillé autour de la thématique « Développer une culture de l'IA par les pédagogies actives ». Les travaux ont été conduits dans une dynamique de mutualisation nationale associant les académies de Besançon, Lille, Montpellier et Nantes. La réflexion s'est articulée autour de la problématique suivante :

Comment accompagner les élèves dans l'acquisition d'une culture de l'intelligence artificielle afin de leur permettre de l'utiliser en citoyens éclairés, responsables et critiques face aux enjeux sociétaux, informationnels, culturels, économiques et environnementaux qu'elle soulève ?

Axe 1 : Comprendre l'IA et ses enjeux sociétaux

Projets :

- *L'IA sur Vikidia : l'apprentissage automatique et son utilisation dans la recherche en astrophysique* (Caroline Albertini, Cédric Gamblin)
- *Défi IA : connaissances et usages* (Géraldine Rouard)
- *Développer l'esprit critique des élèves face aux enjeux éthiques de l'intelligence artificielle* (Jean-Christophe Boj)

Axe 2 : Quelles pédagogies pour favoriser l'appropriation de l'IA ?

Projets :

- *Enquête au collège* (Géraldine Rouard)
- *Escape game : La quête des fragments célestes* (Karine Labrousse)
- *IA et Kamishibai* (Emmanuelle Doucet)

Axe 3 : Accompagner les élèves dans un usage éthique et responsable des IA génératives

Projets :

- *Émission télévisée : les enjeux de la création de contenu artificiel et les nouvelles règles d'utilisation des IA au collège* (Cédric Gamblin, Caroline Albertini)
- *IA et musique : Force de création ?* (Cassandra Buigues)
- *IA et fake news : le nouveau combat* (Chloée Ladreyt)

Merci à Caroline Albertini et Géraldine Rouard pour la qualité de leur coordination académique, ainsi qu'à l'ensemble des membres du groupe TraAM de l'académie de Nice pour leur investissement, leur créativité et leur engagement au service de la réussite des élèves.



Focus sur les textes et ressources

[Circulaire du 11-5-2026](#) (BO n° 23 du 4 juin 2026) portant sur les Bourses nationales de collège et bourses nationales d'études du second degré de lycée

[Circulaire du 27-5-2026](#) (BO n° 22 du 28 mai 2026) portant sur le Plan ministériel de gestion des vagues de chaleur

[Charte nationale de soutien à la parentalité](#) proposé par la direction générale de la cohésion sociale du Ministère de la santé, autour de 8 grands principes.

[Le mémento sur la sécurisation du parcours professionnel des élèves](#) propose, notamment, un renforcement de l'accompagnement des élèves dès la fin de l'année scolaire et une diversification des poursuites d'études des lycéens professionnels.

Infos en vrac

Les métiers de personnels de direction et/ou d'inspection vous intéressent ?

Vous envisagez de vous préparer aux concours ?

Pour plus d'information connectez-vous le :

Mercredi 17 juin 2026 à 15h

**Devenez
personnel
de direction**



Les réponses à toutes vos interrogations sur :

- les missions et les métiers de personnels de direction et d'inspection
- des épreuves des concours
- la préparation aux concours

Numérique éducatif : que nous apprennent les données de la DEPP ?

Une analyse approfondie sur la place des usages du numérique à l'École portant, entre autres, sur la disponibilité des équipements et ressources numériques dans les établissements scolaires, les formations des enseignants et l'utilisation du matériel numérique. Ce document paru en août 2021 a été mis à jour en mai 2026.

Document accessible [ici](#).

depp

Statistique publique
de l'éducation

Les stéréotypes de genre et perspectives d'orientation des élèves de seconde générale et technologique

Une enquête inédite basée sur les réponses de 3900 élèves visant à mesurer leur stéréotypie de genre en matière d'orientation.

Document accessible [ici](#).

Evaluation des aptitudes physiques des élèves de 6ème et de 2de à la rentrée 2025

Une évaluation des aptitudes physiques d'élèves de sixième d'établissements volontaires et d'un échantillon représentatif de 4 400 élèves de seconde

Document accessible [ici](#).

Sites académiques

Site académique des CPE : Lien [ici](#)



Site académique des professeurs documentalistes : Lien [ici](#)

